

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
FCP IRADETT 20**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008

_ /) /) _essieurs,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP IRADETT 20 » pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 tels que arrêtés par la société de gestion.

Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux normes généralement suivies en la matière et ont comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences professionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la société de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 du Fonds Commun de Placements « FCP IRADETT 20 » présentent :

-Un Actif Net s'élevant à.....	663.322,649
-Un Résultat distribuable s'élevant à	17.999,090
-Un Capital s'élevant à.....	644.927,567

Les notes présentées ci-après vous fournissent d'autres renseignements significatifs sur la marche du fonds telle que reflétée par les états financiers et vous donnent des indications sur l'étendue des travaux de vérification.

1. Opinions sur les états financiers annuels

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous estimons que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 et annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP IRADETT 20 ».

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers, des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2008.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons de ce qui suit :

- Non respect du ratio de liquidité fixé à un taux maximum de 20% de l'actif prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 Juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- L'« ATB » détient une participation à plus de 10% dans votre FCP « IRADETT 20 ». Ce dernier détient des actions « ATB » dans le cadre de ses activités de placement. Cette situation rentre dans le cadre des dispositions du guide de déontologie et de gestion destiné aux OPC et aux gestionnaires d'OPC publié par le CMF faisant référence à l'article 466 du code des sociétés commerciales. Cette situation mérite d'être régularisée.

Fait à Tunis, le 01 Avril 2009

Le Commissaire Aux Comptes
M. Mahmoud ZAHAF

PRESENTATION GENERALE DU FCP IRADETT 20

Le « *Fonds commun de placement IRADETT 20* » en abrégé « *FCP IRADETT 20* » de type *Mixte*, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°19-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10.000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

Le bilan de l'exercice 2008 totalise tant à l'actif qu'au passif.....	666.235,227
Contre au 31 Décembre 2007.....	221.062,045
Enregistrant une augmentation de	445.173,182

L'exercice 2008 s'est soldé par un résultat d'exploitation bénéficiaire de.....	16.812,362
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire en 2007 de.....	7.136,376

Et un résultat net au 31 décembre 2008 au sens de la norme comptable de.....	54.172,689
Contre un résultat net en 2007 s'élevant à	12.223,257

L'exercice 2008 a dégagé des sommes distribuables de	17.999,090
Les sommes distribuables au 31/12/2008 s'élèvent à	18.395,142

Nous vous présentons ci-après les états financiers comparés des exercices 2008 et 2007 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration de la société de gestion « *ARAB FINANCIAL CONSULTANTS* » ainsi que les notes complémentaires considérées utiles.

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2008

(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	95 545	53 634
b- Obligations et valeurs assimilées	437 325	98 729
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires		
b- Disponibilités	133 365	68 699
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs	0	
TOTAL ACTIF	666 235	221 062
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	2 860	251
PA2- Autres créditeurs divers	53	418
TOTAL PASSIF	2 913	669
ACTIF NET		
CP1- Capital	644 928	213 388
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	396	0
b- Sommes distribuables de l'exercice	17 999	7 005
ACTIF NET	663 323	220 393
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	666 235	221 062

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 31/12/2008

(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>	<u>01/01/2007</u> <u>31/12/2007</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	3 650	1 817
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	16 208	5 333
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	6 640	2 998
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	26 498	10 148
CH 1- Charges de gestion des placements	8 927	2 354
REVENU NET DES PLACEMENTS	17 571	7 794
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	759	658
RESULTAT D EXPLOITATION	16 812	7 136
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	1 187	-131
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	17 999	7 005
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		
(annulation)	-1 187	131
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur		
- titres	4 578	2 385
_ Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	33 249	3 032
_ Frais de négociation	-466	-329
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	54 173	12 223

ETATS FINANCIERS ANNUELS
 ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
 ARRETE AU 31/12/2008

	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>	<u>01/01/2007</u> <u>31/12/2007</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d'Exploitation	16 812	7 136
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 578	2 385
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	33 249	3 032
d- Frais de négociation de titres	-466	-329
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-19 364	
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	4 849 620	542 810
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	233 077	3 385
_ Régularisation des sommes distribuables	122 969	3 412
_ Droits d'entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-4 443 205	-334 660
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-245 313	-3 234
_ Régularisation des sommes distribuables	-109 027	-3 543
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	442 929	220 393
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	220 393	0
b- en fin d'exercice	663 323	220 393
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONS (ou de part)</u>		
a- en début d'exercice	20 815	0
b- en fin d'exercice	60 487	20 815
VALEUR LIQUIDATIVE	10,966	10,588
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	6,69%	5,88%

NOTES COMPLEMENTAIRES**PORTEFEUILLE TITRES**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2008 la somme de 532.869,959

Elle se détaille comme suit :

- Actions et valeurs assimilés.....	95.544,644
- Obligations et valeurs assimilées ...	437.325,315
TOTAL	<u>532.869,959</u>

Actions et valeurs assimilés

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2008 la somme de 95.544,644

Elle se détaille comme suit :

- Actions ADWYA.....	3.096,500
- Actions ARTES.....	1.992,728
- Actions ASSAD.....	22.401,540
- Actions ATB.....	3.843,360
- Actions ATB NG 2008.....	372,240
- Actions ATB NS 2008.....	802,536
- Actions BNA.....	4.420,500
- Actions BTEI.....	2.528,820
- Actions GIF.....	3.803,800
- Actions PGH.....	6.052,000
- Actions MONOPRIX.....	5.776,450
- Actions SFBT.....	3.337,110
- Actions SIAME.....	4.809,000
- Actions TPR.....	7.092,000
- Titres FCP IRADETT 50.....	25.216,060
TOTAL	<u>95.544,644</u>

Nous avons constaté l'existence d'une participation réciproque entre votre FCP « IRADETT 20 » et la banque « ATB » qui détient une participation supérieure à dix pour cent dans le capital de votre Fonds.

Nous vous recommandons de régulariser sans délai cette situation, conformément aux dispositions du guide de déontologie et de gestion destiné aux OPC et aux gestionnaires d'OPC édité par le Conseil du Marché Financier et faisant référence à l'article 466 du code des sociétés commerciales.

Obligations et Valeurs Assimilées

Cette rubrique présente au bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2008 un 437.325,315 solde de

Elle se détaille comme suit :

Emprunts d'Etat

-Emprunt d'Etat (BTA 7,5%).....	75.841,444
-Emprunt d'Etat (BTA 8,25%).....	22.077,844
TOTAL	<u>97.919,288</u>

Emprunts de Sociétés

-AIL 2008 6,5%.....	50.662,466
---------------------	------------

-ATL 2008/1 6,5%	51.538,630
-BH 2008 7%	51.710,685
-CIL 2008/1 6,5%	50.890,411
-AMEN BANK SUB 2008 B.....	51.726,027
-TL 2008/1 6,5%.....	30.790,685
-UNIFACTOR 2008 6,5%.....	52.087,123
TOTAL	339.406,027

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2008 la somme de 133.365,268

Elle correspond aux disponibilités représentant 20,02% de l'actif au 31/12/2008. Ce taux est supérieur au ratio de liquidité fixé à un taux maximum de 20% de l'actif prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 Juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Vu l'importance qu'attache le Conseil du marché Financier à ce sujet, nous vous recommandons de procéder aux régularisations qui s'imposent.

ACTIF NET

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2008..... 663.322,649

Elle se détaille comme suit :

-Capital début initial.....	213.236,881
-Emissions	4.849.620,342
-Rachats	(4.443.205,081)
-Sommes non distribuables	25.275,365
-Résultat de la période (d'exploitation)	16.812,362
-Compte de régularisation des revenus.....	1.186,728
-Report à nouveau.....	396,052
TOTAL	663.322,649

Emissions et Rachats

Le fonds a émis 473.393 parts au cours de l'exercice 2008. Les émissions résultent de toutes demandes de souscription et augmentent par conséquent le capital.

En revanche, votre fonds a diminué son capital au cours de l'exercice 2008 par le rachat de 433.721 parts qui ont été reprises aux détenteurs qui en ont fait la demande.

A la date du 31 décembre 2008, votre société dispose de 60.487 parts en circulations détenues par les copropriétaires.

Sommes non Distribuables

Le solde créditeur de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2008 à..... 25.275,365

Il loge les plus ou moins values réalisées et latentes, les frais de négociation, et la régularisation des sommes non distribuables de l'exercice.

Compte de Régularisation des Revenus

Ce compte présente au 31 décembre 2008 un solde créditeur de..... 1.186,728

Ce compte vient régulariser le résultat de l'exercice en cours. En effet, il a été utilisé pour régulariser le résultat et les sommes distribuables de l'exercice.

PASSIF

Cette rubrique présente au 31 décembre 2008 un solde créditeur de 2.912,578

Elle se détaille comme suit :

- Opérateurs Créditeurs	2.859,517
- Autres Opérateurs Créditeurs.....	<u>53,061</u>
TOTAL	<u>2.912,578</u>

SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

Le bilan et l'état de résultat arrêté par le Conseil d'Administration du gestionnaire selon le modèle préconisé par la norme comptable relative aux O.P.C.V.M. présentent des sommes distribuables de la période de 17.999,090 TND

Elles se détaillent comme suit :

- Résultat d'exploitation exercice 2008	16.812,362
- Compte de régularisation des revenus.....	<u>1.186,728</u>
- Résultat distribuable exercice 2008.....	<u>17.999,090</u>
- Report à nouveau.....	<u>396,052</u>
- Sommes distribuables au 31/12/2008	<u>18.395,142</u>

Le résultat d'exploitation est déterminé par la différence entre les produits et les charges soient :

- Produits.....	26.498,320
- Charges.....	<u>9.685,958</u>
TOTAL	<u>16.812,362</u>

Les produits sont constitués par, les dividendes, les intérêts et les coupons courus ou échus sur obligations ou sur tous autres titres des créances négociables.

Les charges sont constituées notamment des frais de gestion qui s'élèvent à..... 8.927,380

Résultant essentiellement des conventions qui lient le «FCP IRADETT 20 » avec la société de gestion « AFC » et la « ATB ». Cette rubrique se détaille comme suit :

- Rémunération du gestionnaire	8.240,004
- Rémunération du dépositaire	<u>687,376</u>
TOTAL	<u>8.927,380</u>

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2008 la somme de 758,578 et présente principalement la redevance CMF qui s'élève à 582,470.